

Schweizerischer St.-Bernhards-Club Club suisse du Saint-Bernard

Sektion der Schweizerischen Kynologischen Gesellschaft
Section de la Société cynologique suisse

Begründet / Fondée en 1884

Frais et dédommagements de la caisse d'élevage (Annexe au règlement de sélection et d'élevage)

1. Frais de contrôle et d'inscription des portées

a. Contrôle de chenil pour nouveaux éleveurs *	Fr. 150.00
b. Contrôle de portée, grande portée + nouveaux éleveurs**	Fr. 100.00
c. Par chiot	Fr. 25.00
d. Enregistrement des données, valeur d'élevage (par chiot)	Fr. 10.00
e. Contrôle final de la portée	Fr. 150.00
f. Contrôle de portées supplémentaires (sur demande de l'éleveur ou sur ordre de la CE)	Fr. 100.00

* Pour chaque nouveau contrôle les frais augmentent de Fr. 50.00

** Grandes portées et nouvel éleveur selon le règlement d'élevage

2. Frais de sélection

a. Pour les membres	Fr. 150.00
b. Pour les non membres	Fr. 300.00
c. Conformité au standard seule pour les membres	Fr. 75.00
d. Test de caractère seul pour les membres	Fr. 75.00
e. Test de caractère seul pour les non membres	Fr. 150.00
f. Conformité au standard seule pour non membres	Fr. 150.00

3. Dédommagements

Juge de sélection pour le standard	Fr. 100.00
Juge de caractère	Fr. 100.00
Responsable de l'élevage	Fr. 100.00
Secrétariat d'élevage	Fr. 100.00
Secrétaire du juge de sélection pour le standard	Fr. 50.00
Collaborateur CE	Fr. 50.00

Une somme de Fr.60.- l'heure sera perçue lors d'une prestation exceptionnelle de la commission d'élevage et de frais supplémentaires occasionnés pour le surveillant d'élevage. Le coût minimum s'élève à Fr. 15.-

Lors de sélections d'aptitude à l'élevage officielles, le repas est offert à toutes les personnes engagées (Juges, assistants de la CE, ainsi que tous les aides externes)